
NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE

EXCLUSIF AXA FRANCE

EIRL BESNEUX ET S JACOB-VAULEON

14 PLACE SAINT MELAINE

PACE 35740

📞 **02 99 60 63 29**

(appel non surtaxé)

✉ AGENCE.VBPACE@AXA.FR

N° ORIAS 20003208,07015500

www.orias.fr

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat

10816889204

Votre référence Client

1402912704

Emis le 30/04/2021

SYND FRANCAIS ARTS THERAPEUTES
14 RUE CHARLES V
75004 PARIS

INFORMATION PRÉALABLE À LA PROPOSITION DE VOTRE CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce document est établi en application des articles L.112-3 et L.113-2 du Code des assurances relatifs à la déclaration du risque.

Ce document permet à votre Agent Général de vous conseiller un contrat qui est cohérent avec vos exigences et vos besoins et de vous préciser les raisons qui motivent ce conseil en application des articles L.521-2 et L.521-4 avant la souscription de votre contrat.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

LES DONNEES QUE VOUS NOUS AVEZ COMMUNIQUÉES

Forme juridique - Dénomination sociale : ASS SFAT

Adresse du siège social : 14 RUE CHARLES V 75004 PARIS

N° Siret : 90909090909090

QUELS SONT VOS EXIGENCES ET BESOINS ?

Vous souhaitez protéger votre Entreprise lorsque sa responsabilité civile se trouve engagée du fait de dommages causés à des tiers, dans l'exercice de vos activités professionnelles.

Vous souhaitez que les garanties prennent effet le : 01/05/2021

PROPOSITION DE CONTRAT RESPONSABILITÉ CIVILE

Au cours de nos échanges, vous nous avez exposé votre situation et présenté votre risque.

Vous nous avez communiqué les éléments préalables à la souscription de votre contrat et relatifs à la déclaration du risque.

Tenant compte :

- de vos exigences et besoins en termes de garanties et de franchises,
- des éléments d'informations que vous nous avez communiqués en réponse à notre questionnement,

le contrat d'assurance Responsabilité Civile d'AXA France dont un exemplaire du projet vous a été remis constitue une solution adaptée au regard de votre situation et cohérente avec les besoins et exigences que vous avez exprimés.

Nous veillons à ce que notre offre réponde bien à vos besoins. C'est pourquoi, nous vous invitons à vous reporter au projet joint en vérifiant que :

- les informations mentionnées sont conformes aux réponses que vous avez apportées à nos questions et notamment celles relatives aux éléments suivants :
 - o l'activité précise que vous exercez
 - o les antécédents d'assurance
- les garanties souscrites sélectionnées parmi l'ensemble des garanties proposées correspondent bien à vos attentes.

VOS DECLARATIONS COMPLEMENTAIRES

LES DECLARATIONS COMPLEMENTAIRES DE VOTRE AGENT GÉNÉRAL

PORTEE DE VOS DECLARATIONS

FINALITÉ DU RECUEIL DES DONNÉES ET CONSÉQUENCES D'UNE INEXACTITUDE OU D'UNE OMISSION

Je reconnais :

- Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L.113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L.113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des Assurances.
- Qu'au cours des échanges avec mon Agent Général, j'ai exposé ma situation et communiqué les éléments nécessaires à l'établissement d'une proposition d'assurance cohérente avec mes besoins et exigences et que les documents suivants m'ont été remis avant la souscription du contrat d'assurance :
 - o Le document d'information sur le produit d'assurance (DIP^a),
 - o Le questionnaire de déclaration du risque,
 - o Les Conditions générales n° 460653E,
 - o L'information sur le tarif.

RÉCLAMATIONS

Le détail des procédures de recours et de réclamation et les coordonnées du service dédié sont disponibles sur le site axa.fr

CLAUSE DE MÉDIATION

En cas de non résolution d'un différend à l'issue du processus de réclamation, vous pouvez avoir recours au Médiateur, en vous adressant à l'association :

« La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 »
<http://www.mediation-assurance.org>

L'autorité de contrôle de la société d'assurance est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – Secteur Assurance - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Fait en double exemplaire à PACE , le 30/04/2021.

Signature du souscripteur

Votre Agent Général AXA France